

Bruxelles, le 5 septembre 2022  
(OR. en)

12012/22

ENER 415

**NOTE**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Mesures d'urgence envisageables pour atténuer les prix élevés de l'énergie - Échange de vues

---

Les délégations trouveront en annexe le document d'information de la présidence sur la question visée en objet en vue de la réunion extraordinaire du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" du 9 septembre 2022.

## Mesures d'urgence envisageables pour atténuer les prix élevés de l'énergie

### *Document d'information de la présidence*

#### **Introduction et contexte**

La hausse des prix de l'énergie et l'extrême volatilité provoquée par la poursuite des interruptions des livraisons en provenance de Russie, et notamment l'arrêt complet, intervenu dernièrement et pour une durée indéterminée, de l'exploitation du gazoduc Nord Stream 1 ainsi que l'invasion non provoquée de l'Ukraine, ont eu d'importantes répercussions sur les marchés, en particulier celui du gaz. Les prix élevés de l'énergie et la volatilité alimentent la hausse de l'inflation et ont de lourdes conséquences pour l'ensemble des entreprises et des consommateurs, y compris, mais pas uniquement, pour les ménages les plus vulnérables, en situation de précarité énergétique et, de plus en plus, également pour les ménages à revenu intermédiaire. En outre, la capacité de production d'électricité dans l'UE a été nettement inférieure à la normale, notamment en raison d'une production d'énergie nucléaire insuffisante dans certains États membres, de la diminution de la production hydroélectrique européenne, du faible niveau du Rhin et d'autres fleuves, perturbant le transport du charbon, et des conditions de vent défavorables, entre autres facteurs. La production d'électricité insuffisante à partir de ces sources d'énergie accentue la demande de gaz.

Dans cette situation, il est essentiel de faire le point sur l'évolution du marché et de recenser les mesures qui permettraient de faire face aux prix élevés de l'électricité résultant des prix élevés du gaz. Sur la base de la boîte à outils de la Commission d'octobre 2021 et en s'appuyant sur le plan REPowerEU publié en mai, les États membres ont déjà adopté diverses mesures pour remédier aux répercussions au niveau national, mais compte tenu de la détérioration de la situation sur le marché, les partenaires sociaux appellent à mettre en œuvre rapidement des solutions à l'échelle de l'UE dans le but d'atténuer les incidences négatives sur les marchés européens. Il est évident que la prochaine saison de chauffage mettra à l'épreuve la résilience du marché européen de l'énergie.

Tout récemment sont apparus des problèmes de liquidités dans le cadre des échanges d'électricité, nouveau défi pour le marché intérieur de l'UE qui exerce une pression sur les positions de couverture des acteurs du marché. Les fluctuations quotidiennes des prix ont parfois entraîné des augmentations significatives des exigences de marge pour les contrats à terme. Pour un nombre croissant d'entreprises, il est donc quasiment impossible de maintenir ouvertes leurs positions de couverture, ce qui les pousse à se retirer des marchés à terme. La baisse des niveaux de participation aux marchés à terme réduit les liquidités sur ces marchés, ce qui, à son tour, exacerbe la volatilité des prix dans une boucle de rétroaction négative.

Afin de résoudre les problèmes susmentionnés, les États membres ont introduit diverses mesures nationales. Pour parvenir à relever les défis au niveau de l'UE, les options suivantes peuvent être envisagées.

### **Options envisagées**

#### A) Découpler le prix du gaz et le prix de l'électricité/limiter l'impact du prix du gaz sur le prix de l'électricité

- Plafonner temporairement le prix du gaz utilisé pour la production d'électricité;
- Plafonner temporairement le prix du gaz importé de certains pays;
- Exclure temporairement la production d'électricité à partir de gaz de l'ordre de préséance économique et de la fixation des prix sur le marché de l'électricité.

#### B) Accroître les liquidités sur le marché

- Prévoir un soutien immédiat sous forme d'une ligne de crédit pour les acteurs du marché confrontés à des appels de marge très importants, et notamment l'éventualité d'une solution spécifique au niveau européen, par l'intermédiaire de la BCE par exemple;
- Modifier les règles de négociation sur les bourses de l'énergie, en modifiant par exemple temporairement les exigences réglementaires en matière de garanties applicables aux échanges d'électricité, y compris en réexaminant les ajustements automatiques des plafonds de prix;
- Suspendre temporairement les marchés européens des produits dérivés de l'électricité; ou soumettre la négociation des contrats à terme à des fourchettes de prix spécifiques.

### C) Coordonner les mesures de réduction de la demande d'électricité

- Mettre en place des mesures de réduction de la demande dans le secteur de l'électricité, similaires par exemple aux mesures coordonnées de réduction de la demande dans le secteur du gaz qui ont été adoptées en juillet 2022.

### D) Limiter et utiliser les recettes des producteurs d'électricité inframarginaux

- Diminuer temporairement les recettes perçues par les producteurs inframarginaux et les utiliser pour alléger la pression exercée par les prix élevés de l'énergie sur les consommateurs, tout en laissant les prix de gros inchangés.

### E) Évaluer l'incidence du SEQE de l'UE

- Évaluer comment utiliser le SEQE de l'UE pour faire face aux prix actuellement élevés de l'électricité et veiller à ce que le Conseil parvienne rapidement à un accord sur les chapitres des plans pour la reprise et la résilience (PRR) consacrés à REPowerEU, y compris la possibilité d'utiliser des quotas provenant de la réserve de stabilité du marché.

Toute future intervention pertinente devrait prendre en compte les principes fondamentaux de la politique énergétique de l'UE figurant ci-après ainsi que les objectifs qui y sont liés:

- assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité et en gaz au niveau européen;
- préserver le marché intérieur de l'énergie et les avantages qui en découlent;
- faire en sorte que les mesures prises ne donnent pas lieu une augmentation de la consommation de gaz ni ne compromettent les efforts de réduction de la consommation de gaz en Europe;
- apporter une réponse facile à mettre en œuvre et coordonnée à l'échelle de l'UE;
- faire en sorte que les mesures prises atténuent les répercussions sur les factures énergétiques des consommateurs;
- veiller à la cohérence avec les objectifs et la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe.

Les options envisagées ci-dessus comme mesures d'urgence sont censées constituer une réponse immédiate à la situation extraordinaire actuelle. Toutefois, il convient que nous continuions de discuter d'une mise à niveau systémique de l'organisation du marché intérieur de l'énergie afin qu'il soit mieux préparé à ce type de conditions de marché à l'avenir. Cette mise à niveau doit faire l'objet d'un examen approprié, s'appuyer sur une analyse et une étude d'impact approfondies et tenir compte de la mise en œuvre progressive d'un futur marché de l'énergie décarboné.

*Questions:*

1. *Êtes-vous d'avis qu'il est important d'adopter à temps avant la prochaine saison de chauffage les mesures que la Commission compte proposer à l'échelle de l'UE? Dans l'affirmative, lesquelles des options présentées ou quelles solutions alternatives convient-il de retenir?*
  
2. *Quel type d'instruments spécifiques estimez-vous approprié pour résoudre rapidement les problèmes évoqués ci-dessus?*

---